



Le vingt huit octobre deux mil onze, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, M. René Strémon et M^{me} Sylvie Chardon.

Etaient absents : M^{mes} Colette Allier, Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, MM. Romain Philippe, Maurice Monge et Christophe Chéron.

Pouvoir : M^{me} Allier à M. Lefèvre

Monsieur Christophe Amant est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Reprise des biens de l'Association Foncière de Remembrement (AFR)

Les membres de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) se sont réunis le 25 octobre 2011 et ont accepté, à la majorité, la cession des biens avec transfert à la Commune sans conditions de reprise (puisque cette clause n'est pas recevable par le Ministère) et la dissolution du bureau.

Par ailleurs, les membres de l'association foncière souhaitent que les élus de tous mandats électifs (en cours et futurs) se souviennent de l'importance de conserver les terres agricoles et de l'importance d'entretenir les chemins. Ils demandent donc aux élus d'affecter une somme sur le budget communal, dès que la nécessité se présentera, pour remettre en état un ou plusieurs chemins.

Le Conseil Municipal accepte le transfert de biens de l'AFR, à savoir l'actif foncier représentant une superficie totale de 7ha 53a 16ca.

Les baux de terres cultivables renouvelés par l'AFR en date du 22 février 2005 pour une période de 12 ans, continueront à courir jusqu'à terme, soit une fin de bail le 10 novembre 2017. Un avenant au bail pour changement de propriétaire sera signé entre les parties sans aucune modification de prix et de contenance. Il s'agit des locataires :

- EARL Ferme de Belle Assise
- EARL du Pays de Thelle
- Monsieur Jean-Luc KOHLI

Après échange de vues, le Conseil Municipal délibère, vote et :

- approuve la cession des biens de l'AFR à titre gratuit,
- autorise Monsieur le Maire à passer l'acte définitif sous la forme d'un acte administratif et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- désigne Monsieur Daniel LOMMER, 1^{er} Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de Jouy sous Thelle en tant « qu'Acquéreur » dans la rédaction de l'acte administratif

8 conseillers sont « Pour »

1 conseiller s'abstient – M. KOHLI (ayant voté Contre en bureau de l'AFR)

II / Séjour scolaire année 2011/2012

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** que les 26 élèves de CM1 – CM2 participent au séjour scolaire du 31 mars au 7 avril 2012 au Mont St Michel.

Le montant du séjour pour les 26 élèves est de 8 462 €

Le coût du transport est de 1040 €

Une subvention départementale de 800 € sera perçue par la Commune.

La Coopérative Scolaire participe au séjour pour un montant de 220 € - une convention sera signée entre la Mairie et la Coopérative Scolaire et un titre de recettes sera émis.

L'association les P'tits Fripons participe au séjour pour un montant de 10 € par enfant, soit 260 € - cette somme sera déduite de la subvention qui lui sera versée en 2012.

Le coût total du séjour est donc de 8 222 € pour les 26 enfants, soit 316,23 € par enfant.

La commune prend en charge 50 % du séjour, soit un montant de 158,11 € par enfant. L'autre partie reste à la charge des parents. Afin de faciliter le paiement des parents, quatre échéances d'un montant de 32,00 € seront mises en place de novembre 2011 à février 2012 inclus et le solde d'un montant de 30,11 € sera à payer en mars 2012. Pour les enfants scolarisés à Jouy sous Thelle mais n'y étant pas domiciliés, les parents auront à leur charge entière le montant du séjour, soit 316,23 € selon les mêmes dates d'échéances, à savoir quatre échéances de 66 € et le solde de 52,33 €

Il est nécessaire de procéder à un transfert de crédit d'un montant de 1 700 € du compte 022 – dépenses imprévues – afin d'approvisionner le compte 6042 – achat de prestation de service (acompte pour le séjour).

9 conseillers sont « Pour »

III / Demande de subventions pour l'année 2012

1 / Mise en place d'un Columbarium au Cimetière Communal

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** l'aménagement d'un Columbarium au Cimetière Communal dans le courant de l'année 2012.

Pour délimiter l'emplacement du Columbarium par rapport au Cimetière, une haie d'arbustes sera plantée. Puis, une stèle et un banc seront installés par un professionnel pour le jardin du souvenir.

Des emplacements pour les caves urnes seront délimités et seront vendus au fur et à mesure des demandes. Le Conseil Municipal déterminera prochainement le prix des concessions du Columbarium.

Afin de procéder à cet aménagement, le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière, sur l'exercice 2012, auprès de **l'Etat** à hauteur de 40 % (cadre de vie), selon un devis estimatif de 2 400 € HT des établissements POIRIE et LECERRE.

Une aide sur la réserve parlementaire de l'un des 3 Sénateurs sera également demandée (M^{mes} CAYEUX, ROSSIGNOL ou M. ROME).

9 conseillers sont « Pour »

2 / Parking de la salle socio culturelle

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** l'aménagement du parking de la Salle Socio Culturelle dans le courant de l'année 2012.

Afin de procéder à cet aménagement, le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière, sur l'exercice 2012, selon un devis estimatif de 16 867,80 € HT de la société DE KONINCK TP :

- **l'Etat** à hauteur de 50 %,
- **Monsieur MARINI, Sénateur**, sur la réserve parlementaire,
- **le Département de l'Oise** – pour la continuité du projet de réhabilitation de la salle – à hauteur de 32 % avec éventuellement le plan de soutien de 10 % supplémentaire (*si refus de la part de l'Etat*).

9 conseillers sont « Pour »

3 / Création de trottoirs rue Marinet

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** la réfection d'une partie du cheminement piéton de la rue Marinet, dans le courant de l'année 2012.

Afin de procéder à cet aménagement, le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière, sur l'exercice 2012, selon un devis estimatif de 11 889,80 €HT de la société AXE TP :

- **Département de l'Oise** à hauteur de 32 % avec éventuellement le plan de soutien de 10 % supplémentaire.
- **Réserve parlementaire de l'un des 3 Sénateurs** (M^{mes} CAYEUX, ROSSIGNOL ou M. ROME).

9 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 21 h 25

Le 02 novembre 2011

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Informations diverses

La **Mairie** sera exceptionnellement **fermée** les samedi 5 et 12 novembre 2011.

L'**enquête publique** pour le déclassement de la Sente du Tillard est prévue du 4 au 19 novembre 2011 avec une permanence en Mairie du Commissaire Enquêteur le vendredi 4 novembre de 9 h à 11 heures et le samedi 19 novembre de 10 heures à 12 heures.

Les **nouveaux habitants** peuvent se faire connaître en Mairie durant les permanences pour bénéficier de l'Arbre de Noël, du Colis des Anciens ... Merci d'apporter le livret de famille.

Inscription sur les listes électorales et de population

Les inscriptions sur les listes électorales et de population ne se font pas automatiquement lors du déménagement, vous devez faire la démarche de vous présentez en Mairie - durant les permanences - et de vous inscrire. Pour cela, vous devez apporter votre carte nationale d'identité, votre livret de famille et votre carte d'électeur actuelle.

Les inscriptions sur la liste électorale ont lieu en Mairie entre le 1^{er} Septembre et le 31 Décembre de chaque année.

Service militaire

Les jeunes gens nés en 1995 doivent se faire inscrire en Mairie (durant les permanences) sur la liste de recensement militaire dès leur anniversaire. Veuillez vous munir du livret de famille. Le recensement est obligatoire et permet l'accès à la conduite accompagnée et aux divers examens scolaires.

Entretien des propriétés

Il est rappelé que les haies, les accotements, les pelouses sur le domaine public devant sa maison sont à la charge d'entretien de chacun de nous.

Utilisation des engins à moteur

Il est rappelé que par arrêté du Maire, il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires rappelés ci-dessous :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.

L'Amiante

La **Collecte de l'Amiante** sera faite sur la déchetterie de LIANCOURT SAINT PIERRE :

- Samedi 17 décembre 2011

Durant cette journée, le Point Propre de PORCHEUX / LA HOUSOYE sera fermé.